



SAINT LUB'INFOS

Numéro 45 - Juillet 2013

Madame, Monsieur,

Depuis plusieurs mois, la météo ne nous a pas habitués au soleil et à la chaleur, et voilà qu'ils arrivent tout d'un coup !

Heureusement pour le moral et la santé de tous.

Même si cela a perturbé le chantier du Val des Jonquilles, les délais sont tenus et chacun a pu constater l'évolution.

Espérons que la phase de commercialisation des lots tiendra aussi ses promesses, afin que l'accès à l'école soit ouvert le plus tôt possible !

Vous pouvez être acteur en répandant la bonne parole autour de vous...

Travaux, budget, sécurité, rythmes scolaires, infos pratiques, vie des associations... voici quelques-uns des sujets que vous pourrez retrouver, entre bien d'autres, dans ce nouveau numéro du Saint Lub'infos.

Bel été et bonne lecture à tous.

Le Maire,
D. PIGOREAU

Au sommaire

- L'Agglo
- Vie communale
- Divers
- Infos utiles
- Dates



• La mission locale du Blaisois

La MISSION LOCALE accompagne vers l'autonomie et l'emploi les **jeunes âgés de 16 à 25 ans** après leur sortie du système scolaire. Ses services, entièrement gratuits, sont subventionnés principalement par AGGLOPOLYS, l'Etat et le Conseil régional. Son équipe est composée de 20 personnes, professionnels de l'insertion sociale et économique.

Un conseiller(e) accompagne individuellement chaque jeune en tenant compte de son projet, de ses besoins et de ses difficultés. Ainsi, en fonction des démarches qu'ils engagent, les jeunes peuvent être aidés dans l'élaboration d'un projet professionnel, la recherche d'une formation, d'un emploi ou d'un contrat d'apprentissage, l'obtention du permis de conduire, l'accès à un logement, aux soins de santé ou aux pratiques culturelles.

La Mission Locale est également en contact avec près de 800 entreprises sur le territoire afin de les aider à sensibiliser les jeunes à leurs métiers, à trouver les candidats répondant à leurs besoins et à réussir l'intégration de ces nouveaux collaborateurs.

Vous avez entre 16 et 25 ans, vous avez quitté le système scolaire, vous souhaitez de l'aide pour trouver une formation, un emploi, pour réaliser vos projets ?

N'hésitez pas à contacter :



Mission locale

15 avenue de Vendôme 41000 Blois

Tél : 02 54 52 40 40

www.mlblois.com

• Le Syndicat mixte du Pays des Châteaux

C'est un Syndicat regroupant 65 communes situées autour de Blois-Chambord-Cheverny-Chaumont sur Loire. Il intègre la Communauté d'Agglomération de Blois (48 communes) et la Communauté de Communes du Grand Chambord (17 communes). Il a pour objectif de structurer le développement local et de soutenir l'émergence des projets des acteurs locaux, qu'ils soient publics, privés ou associatifs.

Le Pays des Châteaux assume par ailleurs la compétence accueil, promotion et commercialisation touristique dans le cadre de sa convention avec l'Office de Tourisme Intercommunal Blois/Chambord. Il conduit aussi diverses missions dans les domaines de l'aménagement du territoire, de l'environnement, de l'agriculture ou encore des services à la population

Il organise et anime les stratégies de développement local et veille à la cohérence et à la pertinence à long terme des actions menées sur le territoire.

En 2007 et pour 5 ans, le Pays des Châteaux a obtenu une enveloppe régionale de plus de 15,4 M€ dédiée au soutien de divers projets publics et privés concourant au développement de notre territoire (aire de baignade naturelle du Pays de Chambord, Programme de Rénovation Urbaine de Blois, centre aquatique d'Agglopolys...). Le Pays des Châteaux s'est engagé dès le début 2013 vers une nouvelle contractualisation. Une dotation régionale de plus de 17,8 M€ sera réservée à la réalisation de projets structurants, tels la salle multifonctionnelle du « Jeu de paume » à Blois, la réhabilitation de La Cheminée à Neuvy, les maisons pluridisciplinaires de santé ou encore des projets privés, notamment agricoles.

Les réalisations majeures portées par le Pays sont les 400 km d'itinéraires cyclables balisés et sécurisés « Les Châteaux à vélo », la création de l'Office de Tourisme Intercommunautaire Blois/Chambord, l'instauration de la taxe de séjour permettant le

développement de notre destination touristique, la mise en place d'un fonds de soutien aux manifestations touristiques et la poursuite d'actions en faveur du « tourisme nature »... Il soutient le développement du monde rural par le programme européen LEADER. Pour la période 2007-2014, le Pays bénéficie d'une enveloppe d'1,3 M€ destinée à soutenir des projets privés ou publics innovants liés au tourisme durable, aux circuits courts alimentaires, ou à la valorisation du patrimoine naturel et culturel.

Le Pays des Châteaux accompagne les acteurs privés et les collectivités membres dans la définition et le montage de leurs projets, quel que soit le domaine d'activité (tourisme, urbanisme...). Il les informe sur les diverses aides potentielles, sur les partenaires à solliciter...

Découvrez toutes les actions du Pays des Châteaux et le détail de ses missions en visitant le site Internet www.paysdeschateaux.jimdo.com



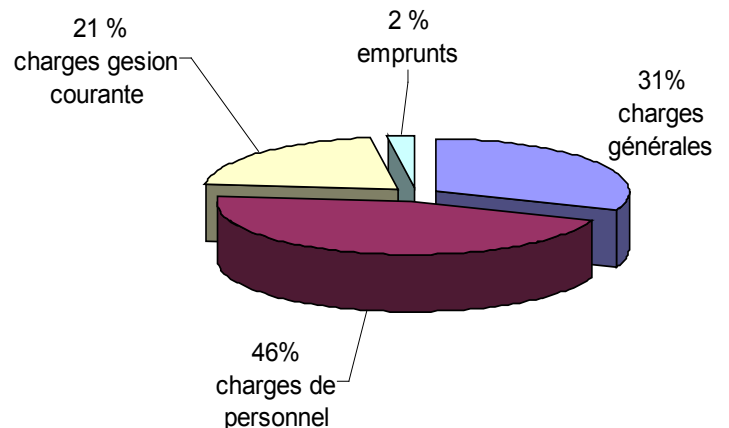
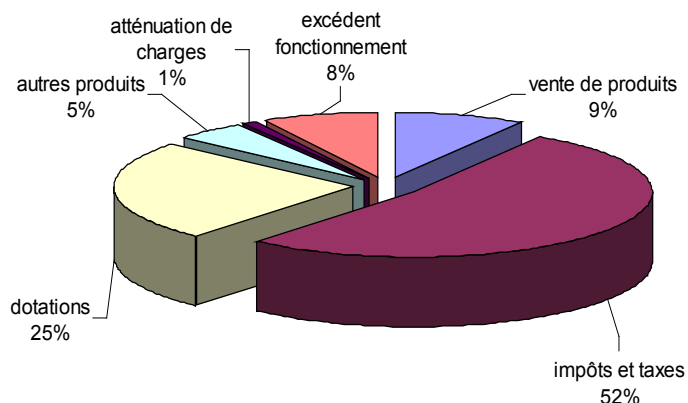
Le budget communal

L'impôt (taxes d'habitation, foncière et non bâtie), les dotations de l'Etat et celles d'Agglopolys restent nos principales sources de revenus.

Lors de sa séance du 10 avril 2013, le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, a voté (13 voix pour -1 abstention) pour et l'augmentation de 1,7 % de nos trois taxes.

Les recettes de fonctionnement : 469 174 €

Les dépenses de fonctionnement : 469 174 €



Investissement

Les dépenses de la section d'investissement se décomposent principalement comme suit :

. Achat terrains	4 000,00 €
. Matériels informatiques et divers	14 571,00 €
. Emprunt (remboursement capital)	44 264,00 €
. Travaux de voirie	57 527,45 €
. Travaux du béliet	16 657,00 €
. Agrandissement atelier	100 000,00 €
. Bâtiments divers	6 800,00 €

	243 819,45 €

Les recettes de la section d'investissement sont constituées de :

. Fonds propres	135 306,45 €
. Prévision d'emprunt	68 000,00 €
. Subventions diverses	18 513,00 €
. Récupération TVA	22 000,00 €

	243 819 45 €



Eclairage public

Les lanternes d'éclairage public rue des Rochettes, rue de la Pierre Levée et rue des Jonquilles ont été changées car les précédentes présentaient un défaut de fabrication.

Ce changement a été intégralement pris en charge par le fournisseur de ces luminaire.

Travaux du Val des jonquilles

Malgré des problèmes de sols et d'intempéries, les délais sont respectés et en ce début juillet, la première couche de bitume sur les voies d'accès sera écartée, les finitions seront faites après la construction des maisons.

Un test de manoeuvre du car scolaire a été fait en conditions réelles et validé (photo ci-contre).

Boîtiers électriques, compteurs à eau et bordures sont installés. Par mesures de sécurité, l'accès à l'école par la nouvelle entrée sera effective dès que possible. Madame MARTINEAU continuera d'assurer la traversée de la RD 32 jusque là.

Les espaces verts seront paysagés, les haies seront plantés et les terrains mis à la vente ensuite.



Extension des locaux municipaux

Les travaux pour l'agrandissement des locaux communaux, en bout du local des pompiers, pour plus de stockage, devraient commencer bientôt (photo de simulation).

Travaux locaux de la boulangerie

Les travaux d'extension de la boulangerie ont commencé récemment et devraient durer pendant un mois et demi (plomberie, électricité, petite maçonnerie, isolation...). De leurs côtés, Magali et Bruno GAVEAU, investissent dans du nouveau matériel.

La boulangerie sera fermée du **12 au 27 juillet** inclus.

Un dépôt de pain, si possible sur commande, sera assuré à l'agence postale le mardi de 11h à 12h30

et de 13h à 16h30 ; le jeudi de 9h à 11h45 ; le vendredi de 11h à 12h30 et de 13h à 16h30.

N'oubliez pas de venir chercher votre commande !

Les travaux de restauration du bélier hydraulique

Tout le mécanisme est remis en état, le captage des sources est opérationnel. Le tuyau de remontée de l'eau n'ayant été que partiellement retrouvé, il en a été passé un nouveau.

• Personnel communal

Le 18 avril 2013, Mme SAMSON Françoise, adjoint technique depuis 1986 et M. MATHÉ Francis adjoint technique principal depuis 1995, ont fait valoir leur droit à la retraite.

A cette occasion, entourés de leurs collègues et de membres du conseil municipal, ils ont reçu des cadeaux et les meilleurs souhaits d'une bonne et heureuse retraite.



Embauche d'un agent d'entretien

Depuis le 1^{er} mai 2013, un nouvel agent communal, Mme Brigitte MARTINEAU, remplace madame Françoise SAMSON.

Elle a en charge le ménage des locaux scolaires, l'état des lieux et le ménage de la salle des fêtes. Elle assure également la sécurité des enfants pour la traversée devant l'école le matin et le soir jusqu'à ce que l'accès à l'école par le Val des Jonquilles soit praticable. Elle aide également Madame SAUX 1 heure à la cantine le matin.

• Réforme des rythmes scolaires

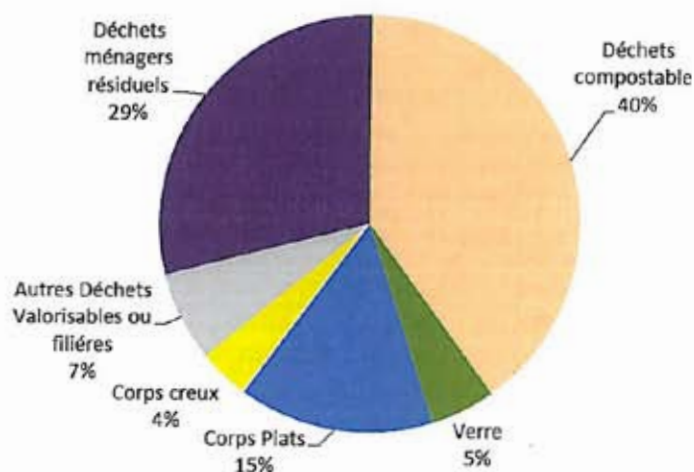
Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, le syndicat scolaire St Bohaire-St Lubin réfléchit à la mise en place d'activités au sein de l'école, en dehors des heures scolaires.

Si vous avez une passion à partager avec les enfants ou des compétences ou un savoir à leur transmettre, faites-vous connaître à la mairie de Saint Lubin ou de Saint Bohaire.

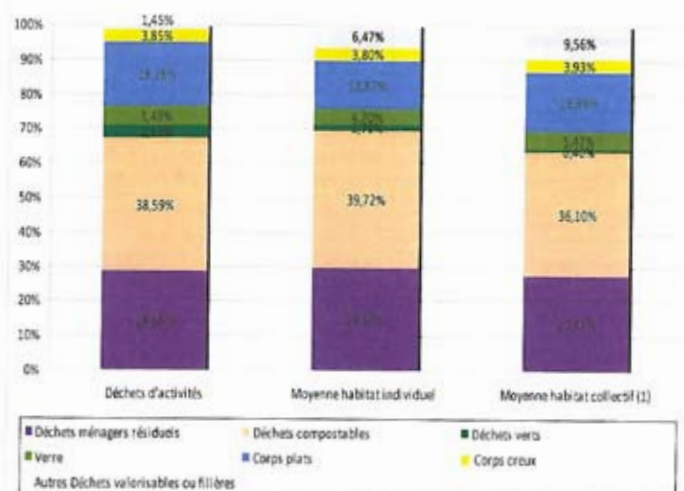
• Collecte d'ordures ménagères

Etude réalisée sur le territoire de VAL ECO présentant le contenu moyen des poubelles des habitants. Objectif : diminuer la production de déchets de 7 % sur les 5 ans à venir.

Composition moyenne des déchets ménagers résiduels



Composition des déchets ménagers résiduels par type d'habitat ou de producteur



• **Toute l'année vivez la Loire naturellement avec l'Observatoire Loire**

Depuis 1992, basée au coeur Blois l'Observatoire Loire, association d'éducation à l'environnement (soutenue par Agglopolys et le Conseil régional notamment) développe des activités d'éducation de sensibilisation et d'information au milieu ligérien pour tous les publics. Une équipe d'animateurs qualifiés accueille sur les bords de Loire et à bord de sa flotte composée de bateaux traditionnels amarrés au port de la Creusille, les groupes (scolaires, adultes...) et tous les passionnés de nature et de Loire. Pour la navigation, un éventail de balades (1h, 1h30 et 2h) permet de vivre la Loire en toute convivialité, avec ses ambiances, ses lumières, ses richesses culturelles et naturelles. Au crépuscule vous vivrez avec émotion le coucher de soleil sur la ville, l'observation de familles de castors et vous vous émerveillerez de la grande diversité d'oiseaux.

Laissez-vous guider par nos marinières dans l'histoire de la marine de Loire...

Vous avez envie d'une sortie privative (famille, entreprise, CE...) pour un pique-nique, un moment de détente, un anniversaire et autres actions conviviales, contactez l'Observatoire Loire, une équipe de professionnels est à votre écoute pour organiser et animer votre aventure ligérienne. Osez une sortie découverte pour une rencontre inoubliable avec la Loire.

La Loire s'ouvre à vous... laissez-vous porter.

Navigation au coeur de Blois

Embarquement port de la Creusille

(Quai Henri Chavigny)

D'avril à octobre 02 54 56 09 24/06 43 63 01 64

• **Maison de la justice et du droit de Blois**

S'informer sur ses droits et ses devoirs ...

Dans les communes ou quartiers éloignés des tribunaux, les maisons de justice et du droit (MJD) sont des lieux d'accueil et de permanences juridiques de proximité.

Elles réunissent différents acteurs (avocat, notaire, huissier de justice, conciliateur de justice, associations ...) qui renseignent gratuitement (sauf avocat) et apportent des alternatives à l'action judiciaire.

Ainsi les agents de la MJD peuvent vous proposer une solution adaptée à votre situation :

- approfondissement de l'analyse juridique par un professionnel du droit (avocat, notaire, huissier de justice, juriste) ;
- orientation vers une structure de conciliation ou médiation (conciliateur de justice, association) ;
- démarches en vue de saisir une juridiction.

À la Maison de justice et du droit, il vous est possible de retirer des formulaires, notamment pour les demandes suivantes :

Demande d'aide juridictionnelle

Vous pouvez demander cette aide si vous souhaitez trouver un accord amiable avec votre adversaire ou vous êtes ou allez être engagé(e) dans un procès et

vous ne possédez pas les ressources suffisantes ou ne bénéficiez pas d'une assurance vous permettant de couvrir ces dépenses. L'aide juridictionnelle vous sera accordée en totalité ou en partie en fonction de vos ressources.

Saisie du Juge aux affaires familiales

Cette requête est remplie après divorce, séparation de corps ou séparation hors divorce pour fixer ou modifier les modalités d'exercice de l'autorité parentale, la résidence des enfants mineurs, le droit de visite et d'hébergement et le montant des contributions alimentaires.

Renonciation à succession

Si vous êtes héritier, désigné par la loi ou par testament, vous pouvez refuser la succession

MAISON DE JUSTICE ET DU DROIT

3, Place Lorjou 41000 BLOIS

Tél. 02 54 45 16 16 – Fax : 02 54 45 16 25

mjd-blois@justice.fr

Ouverture du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h15 et de 13h30 à 17h15

Recensement militaire

Depuis le 1^{er} janvier 1999, tous les jeunes gens, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile. Cette obligation légale est à effectuer dans les trois mois qui suivent le 16^{ième} anniversaire. Présentez-vous à la mairie muni d'une pièce d'identité et du livret de famille. Une attestation de recensement vous sera délivrée. Il est primordial de la conserver précieusement car elle vous sera réclamée si vous voulez vous inscrire à tout examen ou concours. Aucun duplicata ne sera délivré en cas de perte.

Bruits de voisinage

Nous vous rappelons les termes principaux de l'arrêté préfectoral du 26/11/1999 destiné à lutter contre les bruits de voisinage :

Art 6 : Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

Set Cisse Club (association tennis de la commune)

Celles et ceux qui souhaiteraient intégrer le Set Cisse Club doivent savoir que c'est effectivement une association et non un club affilié à la Fédération Française de Tennis.

Nous ne proposons pas de cours collectifs ou individuels, ni de club-house, ni cocktail après match de gala, mais nous pouvons vous proposer pour 30 euros de cotisation annuelle la pratique du tennis loisir sur un court bénéficiant d'une situation très agréable... Allez voir au bout de la rue Pierre de Coubertin.

Nous demandons seulement à nos adhérents de respecter cet environnement exceptionnel, le matériel mis à disposition et de participer, dans la mesure du possible, à la vie de l'association.

21 familles adhéraient durant la saison 2012/2013. Notre principale activité sportive pour cette saison était le tournoi de la Charte Inter-Cisse organisé par Marolles. Nos deux joueurs non-classés se sont distingués en se rencontrant en finale.

Le tournoi de la Charte Inter-Cisse regroupant les communes de Saint-Bohaire, Saint-Sulpice, Marolles et Saint-Lubin sera, cette année, organisé par le Set-Cisse-Club les **31 août et 1^{er} septembre**. Comme d'habitude, ce tournoi, sans enjeu de classement et avant tout, convivial, est ouvert à tous... Alors, n'hésitez pas !

Contacts Set-Cisse-Club :

Secrétaire : Marie-Pierre Talabot – Tel : 06 14 04 07 63

Trésorier : Jean-Claude Leroux – Tel : 02 54 43 51 96

Président : Didier Soulard – Tél : 02 54 43 45 26

Entretien des trottoirs

Selon le code général des collectivités territoriales, article L.2212-2 et comme pour le déneigement, chaque propriétaire doit entretenir le trottoir et le caniveau situé au droit de sa propriété.

Chaque riverain est tenu d'assurer régulièrement la propreté, le désherbage et le libre passage de son trottoir, pas de porte ou de sa devanture et cela jusqu'en limite des voiries communales

Par contre, il ne doit pas être utilisé de désherbants sur les trottoirs imperméabilisés par l'enrobé, le produit toxique se retrouvera forcément dans la Cisse quelque temps après.

Stationnements

Les places publiques de stationnement sont prioritairement pour vos amis et visiteurs, notamment dans les lotissements.

Cimetière

Des vols de plantes ont été commis récemment, les victimes peuvent se faire connaître à la Mairie, si possible en précisant les dates de ces vols. Une plainte collective pourra alors être déposée par Mr le Maire.

Plan canicule 2013

Nous vous rappelons que la commune doit tenir à jour un registre, que nous devons transmettre au Préfet si nous connaissons une canicule pendant l'été.

Peuvent figurer sur ce registre les personnes âgées de 65 ans ou plus, résidant à St Lubin ou de plus de 60 ans lorsqu'elles sont reconnues inaptes au travail et des personnes handicapées.

Toute personne susceptible d'être concernée peut vérifier auprès du secrétariat si elle est inscrite et dans le cas contraire, elle pourra remplir un questionnaire d'inscription.

Dates

En septembre

- **dimanche 22** : ouverture de la chasse

En novembre

- **lundi 11** : repas communal

En décembre

- **samedi 7 et dimanche 8** : 10^{ème} festival des vins organisé par le comité des Fêtes

Bibliothèque

Pendant la période des grandes vacances, elle sera ouverte le :

- **jeudi 1^{er} août** et - **mardi 6 août**

Réouverture à partir du **mardi 3 septembre** aux heures habituelles.

Information comité des fêtes

Samedi 21 septembre 2013, le comité des fêtes vous propose de venir assister au son et lumières du château de Blois. Place offerte contre inscription à réception du coupon dans vos boîtes aux lettres fin août/début septembre. Co-voiturage conseillé !

Association Détente, Loisirs et Culture

Section gymnastique volontaire

Séances de gymnastique animées par une animatrice salariée.

Reprise des cours le **lundi 9 septembre 2013 de 20h à 21h à la salle des fêtes.**

Cours ouverts aux adultes hommes et femmes ainsi qu'aux jeunes de plus de 16 ans.

Au programme : step, LIA, renforcement musculaire, souplesse, cardio et relaxation.

Possibilité de 2 séances d'essai - Certificat médical exigé.

Pour tous renseignements, merci de contacter :

Philippe MALCOIFFE, 44 rue des Rochettes
tél. : 02 54 43 66 61, philippe.malcoiffe@free.fr

Patricia ARNOUX, 38 rue des Rochettes
tél. : 02 54 42 67 12, patou.arnoux@orange.fr

Section danse de salon

Reprise des cours le **mardi 17 septembre 2013 à 19h30 pour les débutants et à 20h30 pour les confirmés.**

Cours ouverts à tous.

Au programme : valse, rock, tango, cha-cha-cha, pasodoble...

Possibilité de 2 séances d'essai - Cotisation modique.

Pour tous renseignements, merci de contacter :

Pierre DELFOUR, 5 rue des Planches
tél. : 02 54 43 49 15 ou 06 85 52 43 66,
Philippe MALCOIFFE, 44 rue des Rochettes
tél. : 02 54 43 66 61, philippe.malcoiffe@free.fr

Marche avec bâtons

Nous sommes un groupe d'une dizaine de personnes à pratiquer cette discipline. Nous effectuons une marche par mois (en règle générale, le premier dimanche matin de chaque mois).

La première sortie est prévue le **dimanche 1^{er} septembre 2013 à 9h30 au départ de la salle des fêtes de Saint Lubin.**

Aucune cotisation n'est demandée, mais chaque personne doit avoir ses bâtons.

Ouvert aux adultes et aux jeunes de plus de 16 ans.

Pour tous renseignements, n'hésitez pas à nous contacter :

Philippe MALCOIFFE, 44 rue des Rochettes
tél. : 02 54 43 66 61 - philippe.malcoiffe@free.fr

Patricia ARNOUX, 38 rue des Rochettes
tél. : 02 54 42 67 12 - patou.arnoux@orange.fr



Votre mairie est ouverte (hors congés) :

- Lundi de 8h 30 à 12h
- Mardi de 13h à 17h
- Jeudi de 16h à 19h
- Vendredi de 14h à 16h

Téléphone : 02 54 43 22 31 / Fax : 02 54 42 17 36

E-mail : mairie.stlubin@wanadoo.fr - www.saintlubinenvergonnois.fr

Le secrétariat de mairie sera fermé du **9 au 16 août**.

Attention prévoir 3 semaines de délai pour les délivrances de carte d'identité et de passeport.

L'agence postale communale est ouverte :

- Lundi de 13h à 17h
- Mardi de 11h à 12h 30 et de 13h à 17h
- Mercredi de 13h 15 à 17h
- Jeudi de 8h 30 à 12h 15
- Vendredi de 11h à 12h 30 et 13h à 17h

Téléphone : 02 54 43 21 49

Elle sera fermée du **5 au 24 août inclus**.

